

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 14 mars 1883

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation2 p. (113r, 114r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 14 mars 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51159>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 mars 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Sébline, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin annonce au préfet de l'Aisne que le conseil municipal de Guise s'est prononcé le 15 février 1883 en faveur de « la conversion des écoles du Familistère en écoles primaires publiques et mixtes pour la population du Familistère ». Il lui demande quelle décision a prise à ce sujet le conseil départemental de l'instruction publique. Il accuse réception de la lettre circulaire du 13 février 1883 relative aux commissions de statistique agricole.

Mots-clés

[Éducation](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise le 16 mars 1823 113

Monsieur le Préfet,

Dans sa délibération du 1^{er} février dernier, le conseil municipal de Guise a émis un avis favorable à la conversion des écols du Familistère en écoles publiques et mixtes pour la population du Familistère.

Je vous serais très-obligeé de bien vouloir me faire connaître quelle décision le conseil départemental a prise à ce sujet; car j'ai hâte de voir les écols du Familistère placées dans l'enseignement public.

— J'ai bien reçu, Monsieur le Préfet, votre lettre circulaire du 15 février concernant les commissions de statistique agricole. Les change-

ments survenus dans le secrétariat
de la mairie de Guise m'obligent
à faire moi-même la récapitu-
lation que vous me demandez. Je
vous l'enverrai aussitôt faite.

Pouillé agréé, Monsieur le
Préfet, l'assure de mon entière
considération.

Hoche 1803